



Message à destination des salariés

Votre mutuelle santé

Votre employeur a souscrit à un contrat collectif santé auprès d'IRP AUTO. Cette mutuelle santé vous permet de couvrir vos frais de santé et de bénéficier de nombreux avantages.

Comment ça marche ?

La mutuelle IRP AUTO complète les remboursements de la Sécurité sociale afin de réduire les frais de santé à votre charge. À la suite de votre rattachement à cette mutuelle, IRP AUTO vous adressera par courrier votre carte de tiers payant pour l'année en cours. Elle est renouvelée chaque année.

Si vous avez choisi de faire bénéficier vos proches (conjoint ou enfant à charge) de votre mutuelle, une carte de tiers payant vous sera également adressée pour chaque bénéficiaire ayant son propre numéro de Sécurité sociale.

Comment améliorer vos remboursements ?

En complément de la mutuelle santé d'entreprise, IRP AUTO vous propose d'adapter votre niveau de prise en charge en fonction de vos besoins et de votre budget. Pour améliorer vos remboursements, vous pouvez adhérer individuellement à un renfort. Ces garanties viendront s'ajouter à celle de votre contrat actuel et vous bénéficierez toujours des services IRP AUTO Santé !

Pour une étude personnalisée et sans engagement, contactez un conseiller IRP AUTO du lundi au vendredi de 09 h 00 à 18 h 00 au : **05.45.90.36.08**.

Qui finance votre mutuelle santé ?

Votre employeur participe au financement de votre mutuelle d'entreprise. Le complément de cotisation restant à votre charge est prélevé directement sur votre bulletin de paie. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Si vous optez pour un renfort individuel, le paiement de cette cotisation s'effectuera par prélèvement d'IRP AUTO directement sur votre compte bancaire.

Quels sont les services associés à votre mutuelle ?

Pour gérer et suivre vos remboursements ou consulter vos garanties à tout moment en toute simplicité :

1/ Créez votre **Compte personnel IRP AUTO** en ligne sur le site internet www.irp-auto.com. Ce service sécurisé et gratuit vous permet de profiter librement de tous les services en ligne IRP AUTO. Vous pourrez notamment :

- Consulter le détail de vos garanties et de vos derniers remboursements.
- Assurer votre conjoint ou vos enfants à la mutuelle IRP AUTO.
- Consultez à distance, 24 h/24 et 7 j/7, un médecin généraliste ou spécialiste, en toute confidentialité.
- Contacter IRP AUTO.

2/ Téléchargez **l'application mobile IRP AUTO Santé** sur votre téléphone (disponible sur Google Play et App Store). Gratuite et toujours à portée de main, elle simplifie votre suivi et vos démarches :

- Suivez vos derniers remboursements.
- Accédez à tout moment au détail de votre contrat, à vos garanties, au montant de vos plafonds de remboursement et au suivi de votre consommation annuelle.
- Réalisez votre demande de prise en charge hospitalière. L'accord sera envoyé directement à l'établissement hospitalier concerné.
- Retrouvez votre carte de tiers payant et celles de vos bénéficiaires au format électronique. Elle peut être présentée aux professionnels de santé au même titre que votre carte papier.
- Localisez rapidement le professionnel de santé le plus proche.
- Consultez un médecin généraliste ou spécialiste en ligne.

Enfin, pour découvrir tous les autres services santé IRP AUTO (analyse de devis, réseau de soin à tarif négocié, ...) rendez-vous sur www.irp-auto.com.

IRP AUTO reste mobilisé pour vous assurer une qualité de service optimale et reste à votre écoute pour toute information complémentaire.